



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E80896

VALABLE JUSQU'AU 18/05/2025

ÉDITÉ LE 26/08/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/06/2009

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 24/04/2015

40 000

Raison sociale : 3P-PROTECTION ET PERENNISATION DU PATRIMOINE

58 CHEMIN DU GO
81000 ALBI

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ALBI 502464829

Siret : 502 464 829 00022

Code NACE : 1610B

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA ASSURANCES IARD 0000021399776904

Assurance Responsabilité Civile :

AXA ASSURANCES IARD 0000021399776904

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2023

Téléphone : 05 63 60 73 08

Portable : 06 74 21 56 78

Fax :

Site Internet : www.societe3p.fr

E-mail : secretariat@societe3p.fr

Responsabilité légale :

CHAUVIN PHILIPPE GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) MAJORITAIRE

Effectif moyen : 9

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	11/04/2023
5911 PROB	Installations photovoltaïques de puissance de raccordement inférieure ou égale à 36 kVA (Technicité courante)	30/05/2023
7121	Isolation thermique et acoustique par soufflage Mention RGE	09/03/2022
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	09/03/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Panneaux solaires photovoltaïques	30/05/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE TOULOUSE
109 RUE JEAN BART
31670 LABEGE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.